

Pour la première fois dans l'histoire de l'Ile Maurice, il y a beaucoup plus de femmes conseillères, grâce à une loi d'Hervé Aimé, ministre des Administrations régionales, qui a introduit un quota obligatoire d'au moins 30 pour cent de femmes pour tous les partis politiques souhaitant briguer le suffrage aux élections des collectivités locales.

Avec de tels résultats, Maurice qui était un des plus mauvais élèves de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) dans la représentativité des femmes en politique, figurant à la 14^{ème} place sur les 15 pays de la région, se hisse à la 6^{ème} place et se rapproche de la Tanzanie.

La République de Maurice a désormais une représentation féminine de 30,5 pour cent au sein des collectivités locales alors que la Tanzanie est à 34 pour cent de femmes dans ces mêmes instances. Maurice détrône le Zimbabwe qui occupait jusque-là la 6^{ème} place avec 19 pour cent. Le Lesotho se maintient en tête avec 49 pour cent.

La nouvelle loi Aimé sur les collectivités locales, avec son quota du genre, a donc fait ses preuves. Cette loi innovante ne fait pas que la promotion des articles 12-13 du Protocole de la SADC sur le genre et le développement à propos de la gouvernance, mais ses bénéfices sont également triples. Elle accroît la participation des femmes en politique au niveau local, se positionne en modèle pour augmenter le nombre de femmes en politique auprès des autres pays de la SADC, et ouvre la voie pour que Maurice signe ce protocole de la SADC.

Après tout, le pays est signataire de la Déclaration de la SADC sur le genre et le développement, signée à Maurice en 1997, qui réclamait que la représentativité des femmes passe de 30 à 50 pour cent dans tous les postes de décision d'ici à 2015, conformément au Protocole de l'Union africaine sur les droits des femmes.

Dans le cadre de ses communications stratégiques et de son encadrement en éducation aux médias, Gender Links a formé des femmes activistes politiques pour les encourager à se présenter aux élections. L'ONG est fière de voir que la plupart des femmes formées et qui se sont présentées aux élections des collectivités locales, ont été élues.

Maurice prouve désormais qu'elle peut être un modèle de démocratie dans la région de la SADC comme elle prétendait l'être jusqu'ici. De 6,4 pour cent de femmes dans les collectivités locales, le pays est passé à 30,5 pour cent. Et globalement, Maurice montre des progrès par rapport aux 28 dispositions du Protocole de la SADC sur le genre et le développement, sortant première dans le secteur de la santé, de l'éducation et avançant bien dans les autres secteurs également.

Cette nouvelle loi sur les administrations régionales est une étape marquante vers l'égalité de genre. A plusieurs reprises, le Premier ministre a annoncé qu'il y aurait des réformes électorales majeures pour les élections générales. Si c'est le cas, cela changera radicalement le système électoral pour les prochaines élections générales prévues en 2015, année butoir pour les objectifs du Protocole de la SADC sur le genre et le développement et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Cela prouve aussi que la longue lutte des féministes pour briser les barrières freinant la participation des femmes en politique, commence à donner des résultats.

La population mauricienne a fait preuve de maturité en s'assurant qu'il y ait une bonne opposition dans toutes les localités. C'est positif pour la bonne gouvernance et la démocratie. Contrairement aux autres pays de la SADC, tout le processus électoral, les résultats et les défilés qui ont suivi, se sont déroulés dans l'ordre et le calme. C'est aussi une autre preuve que Maurice est une démocratie assez mûre.

Les activistes du genre examineront de près le nombre de femmes qui seront nommées présidentes des conseils de districts et maires. Avant la tenue des élections de décembre 2012, il n'y avait aucune femme présidente de conseil de district et seulement une femme maire. Ce nouveau chapitre de représentativité des femmes au sein des collectivités locales laisse présager davantage de réformes pour les élections générales de 2015.

Maurice pourrait finalement signer le Protocole de la SADC sur le genre et le développement. Ce faisant, le pays montrera qu'il a fait du chemin dans les engagements pris pour faire de l'égalité de genre une réalité d'ici à 2015.

Par Loga Virahsawmy, Source: <http://fr.allafrica.com/stories/201212131354.html?viewall=1>